



AS (25) RP 3 F  
Original : English

## **RAPPORT**

# **DE LA COMMISSION GÉNÉRALE DE LA DÉMOCRATIE, DES DROITS DE L'HOMME ET DES QUESTIONS HUMANITAIRES**

*Célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Acte final d'Helsinki :  
répondre à une nouvelle réalité au sein de l'OSCE*

**RAPPORTEUSE**  
**Carina Ödebrink**  
**Suède**

**PORTO, 29 JUIN – 3 JUILLET 2025**

# **RAPPORT DE LA COMMISSION GÉNÉRALE DE LA DÉMOCRATIE, DES DROITS DE L'HOMME ET DES QUESTIONS HUMANITAIRES**

**Rapporteuse : Carina Ödebrink (Suède)**

## **i. Célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Acte final d'Helsinki**

Alors que nous sommes réunis à Porto pour la 32<sup>e</sup> session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, nous commémorons également le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Acte final d'Helsinki, étape importante qui a contribué à façonner l'approche globale de l'OSCE en matière de sécurité, fondée sur la conviction que la démocratie et les droits de l'homme sont des conditions préalables à une paix durable.

Depuis un demi-siècle, ces principes guident nos actions et le travail de notre Organisation. Cependant, alors que nous réfléchissons à cet héritage, nous devons faire face aux problèmes urgents qui se posent aujourd'hui et reflètent une réalité qui ne répond pas aux aspirations que nous avons formulées pour notre région il y a 50 ans.

Aujourd'hui, l'OSCE se trouve à la croisée des chemins, face à de graves menaces pour les valeurs qu'elle défend. La guerre a repris dans la région et des violations flagrantes du droit international humanitaire sont commises par des États participants de l'OSCE et au sein même de ces États, ce qui marque un recul important dans nos progrès collectifs vers la paix et la sécurité humaine. Notre ordre mondial fondé sur des règles est remis en cause au profit de la loi du plus fort. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont de plus en plus menacés à mesure que les institutions démocratiques s'affaiblissent, que la société civile subit une répression violente, que les médias indépendants sont réduits au silence, que les dissidents politiques sont emprisonnés et que les minorités et les groupes vulnérables sont pris pour cible dans toute notre région. En outre, les graves problèmes liés aux migrations et aux déplacements de population, ainsi que les questions que soulève l'intelligence artificielle (IA) dans le domaine des droits de l'homme, exacerbent encore les menaces qui pèsent sur notre sécurité.

Compte tenu de ces profondes difficultés, le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Acte final d'Helsinki n'est pas seulement un moment de réflexion, mais aussi une occasion cruciale pour les États participants de l'OSCE de réaffirmer leurs engagements au titre de la dimension humaine et de redoubler d'efforts pour honorer leurs obligations internationales contraignantes dans le domaine des droits de l'homme. Afin de soutenir ces efforts, nous nous devons, en tant que parlementaires réunis au sein de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, de tirer pleinement parti du pouvoir de la diplomatie parlementaire, étant donné notre responsabilité collective de défendre les principes consacrés dans l'Acte final d'Helsinki.

## **ii. Protection des personnes dans les conflits armés**

S'il est indéniable que déterminer quels sont les problèmes les plus urgents à régler dans notre région sur le plan des droits de l'homme est une tâche complexe, il est clair que les souffrances causées par l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Fédération de Russie, qui entre maintenant dans sa quatrième année, nous oblige à faire de la situation humanitaire critique le premier objet de nos discussions et de notre action. Les répercussions du conflit sont immenses : des millions de personnes ont été déracinées et d'innombrables civils endurent des épreuves inimaginables. L'ampleur des ravages est stupéfiante : 6,8 millions d'Ukrainiens ont cherché refuge à l'étranger, tandis que 3,6 millions restent déplacés à l'intérieur de leur propre pays. Plus de 17 500 civils ont perdu la vie à cause du conflit et parmi les plus vulnérables figurent les femmes et les enfants, qui sont exposés à des risques disproportionnés de violence, d'exploitation et de déplacement forcé.

Les nombreux rapports provenant d'Ukraine qui font état de meurtres délibérés, d'actes de torture, de déplacements forcés, de violences sexuelles liées au conflit et d'autres violations graves des droits de l'homme sont profondément troublants et mettent souvent en évidence les attaques continues et systématiques visant les populations vulnérables. En particulier, l'effet dévastateur de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Fédération de Russie sur les enfants, qui continuent de souffrir de manière disproportionnée de la violence, est à la fois choquant et intolérable. Des milliers de personnes ont été tuées ou blessées lors d'attaques contre des infrastructures civiles, notamment des habitations, des écoles et des hôpitaux, tandis que beaucoup d'autres subissent des traumatismes psychologiques à long terme et sont contraintes de se déplacer. Fait alarmant, des informations indiquent que plus de 20 000 enfants ukrainiens ont été transférés illégalement vers des territoires occupés par les forces russes ou en Fédération de Russie, ce qui constitue une violation grave du droit international humanitaire et des droits de l'homme, notamment des Conventions de Genève et de la Convention relative aux droits de l'enfant, et souligne la nécessité urgente de coordonner les efforts internationaux pour assurer le retour en toute sécurité de tous les enfants concernés et garantir que les responsables de ces violations rendent pleinement compte de leurs actes.

À l'avenir, il est indispensable que nous tirions pleinement parti de notre influence parlementaire pour soutenir et renforcer les cadres juridiques, que ce soit par des voies judiciaires nationales, régionales ou internationales, afin que des enquêtes approfondies puissent être menées et que des mécanismes solides de responsabilisation soient mis en place pour faire face aux atrocités commises en Ukraine et veiller à ce que ces crimes ne restent pas impunis.

Au sein de notre Assemblée, l'Équipe du soutien parlementaire à l'Ukraine continue de jouer un rôle crucial dans la lutte contre les violations des droits de l'homme en Ukraine en renforçant l'action menée en faveur de ce pays par l'Assemblée

parlementaire de l'OSCE sur les plans pratique et politique. Parallèlement, nous devons également nous efforcer de collaborer encore plus étroitement avec les organes exécutifs, les institutions et les principaux partenaires extérieurs de l'OSCE afin de renforcer la résilience de l'Ukraine et de soutenir les efforts de relèvement du pays.

Il existe une possibilité de résoudre le conflit prolongé entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie, car les discussions entre les deux pays ont abouti à la finalisation du projet de texte d'un accord sur l'instauration de la paix et le rétablissement des relations interétatiques entre la République d'Arménie et la République d'Azerbaïdjan, qui doit encore être ratifié par les deux pays. Afin de garantir une paix durable, un certain nombre de questions doivent encore être réglées afin d'assurer le respect des droits de l'homme et le respect du droit humanitaire. Il est impératif que les réfugiés et les personnes déplacées qui ont été contraints de quitter leur foyer se voient garantir le droit de retourner chez eux. En outre, les prisonniers de guerre et les autres détenus doivent se voir garantir un procès équitable, un traitement humain et la possibilité de communiquer avec leur famille.

Plus d'un an et demi après l'attaque terroriste perpétrée par le Hamas le 7 octobre 2023, le Moyen-Orient reste extrêmement instable et la crise humanitaire à Gaza s'aggrave de jour en jour. Malgré les efforts diplomatiques, notamment l'accord de cessez-le-feu de janvier 2025, aucun progrès notable n'a été réalisé, tandis que les civils subissent des souffrances indicibles et des pertes humaines effroyables : la captivité prolongée d'otages, le blocage de l'aide humanitaire et les pertes humaines considérables, dont des dizaines de milliers d'enfants, soulignent la nécessité urgente pour notre Assemblée d'accorder la priorité à cette crise, en particulier compte tenu du risque de contagion régionale.

Selon les rapports de l'ONU, plus de 50 000 Palestiniens, dont 14 000 enfants, ont été tués et près de 80 % de la population de Gaza, soit plus de 1,9 million de personnes, ont été déplacées. La destruction massive des infrastructures a paralysé l'accès aux soins de santé, aux abris et à l'eau potable, tandis que plus de 2 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë. Des otages sont toujours détenus dans des conditions alarmantes, des informations crédibles faisant état d'actes de violence et de menaces d'exécution, ce qui constitue de graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme et rend nécessaire leur libération immédiate et inconditionnelle.

La délivrance par la CPI, le 21 novembre 2024, de mandats d'arrêt à l'encontre du Premier Ministre israélien Benjamin Netanyahu, de l'ancien Ministre de la défense Yoav Gallant et du commandant du Hamas Mohammed Deif pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité présumés souligne encore davantage la gravité du conflit et la nécessité d'établir pleinement les responsabilités.

Compte tenu de cette détérioration, nous devons continuer à soutenir la mise en œuvre intégrale du cessez-le-feu, y compris la libération inconditionnelle des otages et l'acheminement sans restriction de l'aide humanitaire, et appuyer

fermement le recours aux mécanismes juridiques internationaux pour enquêter sur les violations graves du droit international, poursuivre les auteurs de ces violations et traduire ceux-ci en justice.

### **iii. Libertés d'association, de réunion et d'expression**

Alors que les libertés d'association, de réunion et d'expression, y compris l'indépendance de la presse, sont fondamentales pour la démocratie et la sécurité, l'évolution de la situation dans les États participants de l'OSCE révèle que l'espace dont disposent les médias indépendants et la société civile se réduit de manière continue et rapide.

Dans de nombreux États participants de l'OSCE, les efforts déployés par les gouvernements pour réprimer les médias indépendants s'intensifient. Ces efforts se caractérisent par une surveillance accrue, des lois restrictives sur les médias et l'exercice de poursuites pénales à l'encontre des journalistes et des professionnels des médias qui contestent les autorités. En Fédération de Russie et au Bélarus, le contrôle de l'État sur les médias est quasi total, ce qui contraint les médias indépendants à cesser complètement leurs activités. Cependant, ce problème dépasse largement le cadre de ces exemples. Les journalistes de tous les États participants de l'OSCE font face à des menaces croissantes, notamment le harcèlement, l'intimidation judiciaire, les agressions physiques, la surveillance invasive, les détentions illégales et, dans certains cas, des violences mortelles. En conséquence directe, dans de nombreux États participants, la presse ne peut plus remplir librement son rôle essentiel qui consiste à fournir des informations exactes au public et à demander des comptes aux détenteurs du pouvoir.

Comme l'a souligné le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, si certains États participants de l'OSCE montrent des signes encourageants de progrès et de résilience, ces cas sont isolés et ne modifient pas la tendance générale au recul de la liberté des médias. Parmi les diverses menaces qui pèsent sur les normes démocratiques, la liberté d'expression reste l'un des droits les plus vulnérables et les plus gravement touchés.

Compte tenu de cette évolution, il est essentiel de continuer à placer la protection des journalistes et des professionnels des médias au premier plan de notre action. Afin de renforcer cette action, nous devons nous appuyer résolument sur l'expertise du Représentant pour la liberté des médias, dont les recommandations relatives aux cadres législatifs et réglementaires peuvent aider les États participants à garantir l'indépendance des médias.

À mesure que les technologies numériques évoluent, nous devons en outre être attentifs aux menaces croissantes qui pèsent sur la liberté des médias et la diversité des voix dans l'espace numérique. L'essor de l'intelligence artificielle, en particulier, présente des risques graves, tels que la diffusion de fausses informations et la manipulation de contenus. L'IA peut rapidement produire et

diffuser de fausses informations, amplifiant ainsi les discours mensongers et semant la confusion. S'il n'est pas correctement géré, ce phénomène pourrait compromettre la liberté des médias et entraver l'accès à des informations fiables, affaiblissant ainsi le processus décisionnel démocratique.

Une autre question cruciale est la persécution politique des voix dissidentes dans la région de l'OSCE. Les opposants, les dissidents politiques, les défenseurs des droits de l'homme et les personnes engagées dans des activités telles que la défense des droits de l'homme, l'opposition politique ou la coopération avec des organismes nationaux ou internationaux sont trop souvent victimes de menaces, de représailles et de violences. Dans certains cas, les autorités sont allées jusqu'à modifier la législation afin de qualifier ces personnes d'extrémistes ou de terroristes. Dans son rapport, le Représentant spécial de l'Assemblée pour les prisonniers politiques, Steven Cohen (États-Unis), a souligné que ce problème tendait non seulement à s'aggraver, mais aussi à s'ancrer davantage dans la région de l'OSCE.

Un exemple récent de cette évolution a pu être observé en Géorgie, où des manifestations avaient éclaté à la suite des élections législatives controversées du 26 octobre 2024. Ces manifestations ont été réprimées avec une force excessive accompagnée d'arrestations arbitraires et d'un mépris total pour le droit de réunion pacifique, ce qui révèle une tendance inquiétante à la répression de la dissidence, à l'étouffement de la liberté d'expression et à la remise en cause du droit fondamental de manifester. En conséquence, les Géorgiens sont poussés à recourir à des formes de protestation de plus en plus désespérées, comme la grève de la faim de 38 jours de la journaliste détenue Mzia Amaglobeli, qui met en évidence les risques de plus en plus grands auxquels s'exposent ceux qui osent exprimer leur opposition.

En Fédération de Russie comme au Bélarus, la situation est encore plus grave : manifester ou se rassembler pour s'opposer au régime est devenu pratiquement impossible. Les autorités ont institué des mesures violentes de lutte contre toute forme de résistance, recourant à la force pour réprimer les manifestations et intimider ceux qui osent défier le régime. Ces mesures visent non seulement à réduire au silence l'opposition, mais aussi à instaurer un climat de peur, restreignant encore davantage les libertés fondamentales qui sont essentielles à toute société démocratique.

Les attaques contre les dissidents et les mesures répressives violentes ne visent pas seulement les personnes, mais aussi les organisations de la société civile, qui doivent faire face à des menaces de plus en plus nombreuses. Nous voyons des gouvernements recourir à des lois dites « sur les agents étrangers » pour qualifier à tort des organisations entières de menaces pour la sécurité nationale. Ces lois, souvent présentées comme un moyen de protéger la sécurité nationale, servent en réalité à discréditer et à réduire au silence des groupes qui défendent les droits humains, la démocratie et la transparence. Elles doivent être abrogées, car non seulement elles sapent les fondements des libertés politiques et civiques, mais

elles ont également valu à des organisations de plusieurs États participants de faire l'objet de mesures de harcèlement, de poursuites judiciaires et de fermetures forcées.

Si les États ont le devoir légitime d'assurer la sécurité nationale, l'utilisation abusive de la législation pour restreindre les libertés fondamentales constitue une violation flagrante des obligations internationales en matière de droits humains. Une société civile dynamique et indépendante est essentielle pour protéger les droits de l'homme, demander des comptes aux gouvernements et défendre les valeurs démocratiques. Nous devons prendre des mesures supplémentaires pour défendre ces organisations, protéger leur travail et veiller à ce que l'engagement civique ne soit pas réprimé, mais permette au contraire de créer un environnement dans lequel la participation citoyenne est encouragée, protégée et contribue à des systèmes politiques plus transparents et plus responsables. Cela est particulièrement important alors que nous assistons à la disparition d'institutions clés qui sont essentielles au développement de la démocratie.

#### **iv. Minorités et groupes vulnérables**

Alors que nous assistons à une recrudescence des atteintes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales dans la région de l'OSCE, il est essentiel de souligner que ce sont les minorités et les groupes vulnérables qui en souffrent le plus.

Dans toute la région, nous observons dans la législation des changements inquiétants qui visent de manière disproportionnée ces populations, en particulier les personnes LGBTI. De nombreux pays ont adopté des lois qui restreignent les droits fondamentaux, notamment le mariage, l'adoption et les soins d'affirmation de genre. Certaines lois érigent même la défense de ces droits en infraction pénale, tandis que d'autres imposent des restrictions strictes aux discussions sur ces questions dans l'éducation, les médias et la vie publique. La Hongrie, par exemple, a récemment adopté une loi interdisant les marches des fiertés, restreignant encore davantage la liberté d'expression et de réunion. Ces tendances ont contribué non seulement à remettre en cause la reconnaissance juridique des couples de même sexe, mais aussi à accentuer la marginalisation des personnes transgenres et à alimenter la discrimination, l'exclusion et la violence. En tant que parlementaires, nous devons faire entendre notre voix pour défendre les droits de cette population et réclamer des mesures de protection solides qui garantissent le respect des droits de toutes les personnes, quelle que soit leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

En outre, les réfugiés, les migrants et les personnes n'ayant pas de statut légal restent parmi les groupes les plus vulnérables présents dans la région de l'OSCE, avec des millions de personnes déplacées en raison des conflits, de l'instabilité économique et des changements climatiques. Rien qu'en 2024, plus de 270 000 arrivées ont été enregistrées sur les routes méditerranéennes et des

milliers de personnes ont tragiquement perdu la vie en mer. La guerre en Ukraine a exacerbé cette crise, poussant près de 7 millions d'Ukrainiens à chercher refuge à l'étranger et provoquant le déplacement d'environ 3,6 millions de personnes à l'intérieur du pays. En tant que parlementaires, nous avons un rôle essentiel à jouer pour répondre aux difficultés rencontrées par les réfugiés et les migrants, compte tenu notamment de la nécessité urgente de renforcer les mesures de protection des femmes et des enfants, qui sont exposés de manière disproportionnée à l'exploitation, à la traite et à la violence. Nous devons plaider en faveur de politiques migratoires globales qui donnent la priorité à des voies d'accès sûres, respectent le principe de non-refoulement et garantissent un traitement humain aux réfugiés et aux migrants, conformément à nos obligations internationales en matière de droits de l'homme et aux engagements de l'OSCE.

Par ailleurs, des personnes sont encore victimes de violences, de discrimination et de persécutions en raison de leur religion ou de leurs convictions. Les communautés juives, musulmanes ou chrétiennes minoritaires et d'autres groupes religieux sont de plus en plus souvent la cible d'agressions physiques, d'insultes et même de meurtres. Dans certains cas, les gouvernements ont imposé des lois restrictives qui limitent la liberté d'expression religieuse, tandis que les plateformes en ligne sont devenues des terrains propices aux discours de haine, aux théories du complot et à l'incitation à la violence. La montée récente de l'intolérance menace non seulement les libertés individuelles, mais aussi la cohésion sociale et la paix. Nous devons condamner tous les actes de violence et de discrimination fondés sur la religion ou les convictions, veiller à ce que les auteurs de ces actes soient traduits en justice et œuvrer à l'instauration d'un climat de respect mutuel et de tolérance.

Les attaques incessantes contre les minorités et les groupes vulnérables restent un problème préoccupant et persistant dans toute la région de l'OSCE. Pour mieux relever ces défis, nous devons renforcer notre collaboration avec la société civile, les organisations non gouvernementales et les autres représentants extérieurs des groupes concernés, en tirant parti des ressources et des mécanismes dont dispose notre Assemblée. En outre, il est essentiel que nous explorions les possibilités d'approfondir notre coopération avec le BIDDH, le Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales et les structures exécutives de l'OSCE, qui sont des partenaires indispensables pour réaliser des progrès tangibles sur ces questions cruciales.

#### **v. Droits des femmes et égalité des sexes**

L'année 2025 marque le 30<sup>e</sup> anniversaire du Programme d'action de Beijing, cadre essentiel de la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes. Si la région de l'OSCE a accompli des progrès considérables pour promouvoir les droits des femmes et des filles au cours des trois dernières décennies, des problèmes subsistent. Les femmes restent sous-représentées dans la vie politique et publique de nombreux États participants, où des politiques discriminatoires

fondées sur le sexe entravent souvent leur pleine participation aux processus décisionnels. Dans de nombreux domaines, ces obstacles s'étendent à la sphère économique, où les femmes se heurtent à des inégalités des chances et de l'accès aux ressources et aux postes de direction. Ce manque de représentation et de soutien limite la capacité des femmes d'exercer une influence sur les politiques et de prendre en main leur avenir économique.

Dans les zones de conflit, la vulnérabilité des femmes et des filles s'intensifie, celles-ci étant touchées de manière disproportionnée par les violences sexistes, y compris les violences sexuelles, et souvent privées d'une protection ou d'un soutien adéquats. Dans de tels contextes, les femmes se heurtent souvent à des obstacles encore plus importants pour accéder aux soins de santé, à l'éducation et à la justice. Pour relever ces défis, il est urgent de prendre des mesures non seulement pour protéger les femmes et les filles contre la violence, mais aussi pour leur garantir une protection juridique égale et une pleine participation à la vie politique, économique et sociale. Il est essentiel de promouvoir un environnement dans lequel les femmes et les filles peuvent s'épanouir dans tous les aspects de la vie publique, politique et économique et contribuer pleinement au progrès de la société.

## **vi. Renforcer et protéger la dimension humaine de l'OSCE**

En tant que parlementaires représentant près d'un milliard de citoyens, nous avons la responsabilité de protéger les droits et libertés de ces citoyens. Ce devoir est conforme aux valeurs et aux engagements fondamentaux de l'OSCE et l'urgence de cette responsabilité n'a jamais été aussi évidente compte tenu du climat actuel de guerre et de répression croissante dans la région de l'OSCE.

Au sein de notre Assemblée, cette responsabilité exige que nous redoublions d'efforts dans le cadre de la Commission générale de la démocratie, des droits de l'homme et des questions humanitaires, ainsi que par l'intermédiaire des commissions ad hoc et des représentants spéciaux concernés, pour traiter les problèmes urgents liés aux droits de l'homme et plaider par tous les moyens disponibles en faveur du respect des droits de l'homme et du principe de responsabilité. En outre, nous devons nous efforcer de renforcer notre collaboration avec les structures exécutives et les institutions autonomes de l'OSCE, en particulier le BIDDH, et de tirer parti du partenariat précieux que nous entretenons depuis longtemps dans le cadre des missions d'observation des élections pour jouer un rôle accru dans la promotion des droits de l'homme et de la responsabilité.

Il est essentiel de redoubler d'efforts compte tenu du recul démocratique observé depuis plusieurs années dans l'espace de l'OSCE, ainsi que du recours systématique et abusif à la règle du consensus et du blocage politisé du budget, qui ont conduit à une impasse et continuent d'entraver le travail essentiel des institutions de l'OSCE et des opérations de l'Organisation sur le terrain, en

particulier dans le domaine des droits de l'homme. Il est donc primordial que nous contribuions activement à ce processus par tous les moyens possibles. Un élément clé de cet effort est notre soutien indéfectible aux institutions autonomes de l'OSCE – en particulier le BIDDH, le Représentant pour la liberté des médias et le Haut-Commissaire pour les minorités nationales – et notre plaidoyer en leur faveur en vue de préserver leurs importants mandats et d'assurer leur bon fonctionnement.

En tant que dimension parlementaire de l'OSCE, nous avons la responsabilité toute particulière de sortir de ces impasses et de donner l'élan politique nécessaire pour surmonter le blocage diplomatique causé par la guerre d'agression que mène la Fédération de Russie contre l'Ukraine et les retards persistants dans l'adoption du budget de l'Organisation. Ce faisant, nous devons explorer les voies parlementaires pour promouvoir une participation accrue à haut niveau, essentielle pour surmonter la crise à laquelle l'Organisation fait face. Cela entre également dans le cadre de notre soutien aux priorités établies pour 2025 par la présidence finlandaise, qui s'est engagée à renforcer la dimension humaine en tant qu'axe central des travaux de l'OSCE.

Cela dit, nous devons également soutenir nos partenaires extérieurs, en particulier à un moment où les organisations internationales et non gouvernementales sont attaquées, insuffisamment financées et remises en question. Ces organisations jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les violations des droits de l'homme et nous devons les aider à remplir leur mission vitale qui consiste à promouvoir les normes relatives aux droits de l'homme, à renforcer la coopération et à veiller à ce que les responsables de violations rendent des comptes, le but étant de faire respecter les normes universelles relatives aux droits de l'homme consacrées par le droit international.

Notre attachement aux droits de l'homme joue un rôle primordial dans la protection des populations de la région de l'OSCE, qui sont directement touchées par les menaces pesant sur leurs droits et les difficultés qu'elles rencontrent sur le plan humanitaire. Ces problèmes ont des conséquences profondes, souvent dévastatrices, sur la vie quotidienne de ces populations, d'où la nécessité pour nous d'accorder une priorité absolue à la protection et à la dignité des citoyens que nous servons.